

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU 27 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 27 avril 2026 à 19 H 00 sous la présidence du Maire sortant, Mme Patricia RAICHINI.

Etaient Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, CHARDAC Jasmine, HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, MARTIN Frédéric, LEBAS Julie, de LONGCAMP Laurence, DUMON Christelle, AUDOUIN Anne, GUILLEN Angel, TRANQUARD Jérôme.

Etaient absents : REVIDON-AUDRY Patrice à RAICHINI Patricia (procuration), BORDAS Christian à AUDOUIN Anne (procuration), BROUDICHOUX Serge à VEYSSIERE Fabienne (procuration).

Secrétaire de séance : Jean-François BOUTIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

A ajouter que Monsieur GUILLEN propose un accueil pour les nouveaux habitants.

DELIBERATION 24-2026 AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent :	43 222,91 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	348 490,61 €
Résultat de clôture à affecter	excédent :	391 713,52 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	1 456,32 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	28 516,35 €
Résultat comptable cumulé	déficit :	29 972,67 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0
Recettes d'investissement restant à réaliser		0
Solde des restes à réaliser		0
(B)Besoin (-) réel de financement (D001)		29 972,67 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	29 972,67 €
--	--------------------

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1)	361 740,85 €
---	---------------------

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats

Section de fonctionnement

Dépenses D002 déficit reporté :	0
Recettes R002 excédent reporté :	361 740,85 €

Section d'investissement

Dépenses D 001 Solde d'exécution N-1 :	29 972,67 €
Recettes R001 solde d'exécution N-1 :	
R 1068 excédent de fonctionnement :	29 972,67 €

POUR : 15 Voix

DELIBERATION 25-2026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

-Taxe Foncière Bâtie :	33,62%
- Taxe Foncière Non Bâtie :	42,48 %
- Taxe d'Habitation :	13,86 %

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision au services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DELIBERATION 26-2026 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Le Maire,

Après examen des demandes de subventions pour l'année 2026 reçues en mairie,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les sommes suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Anciens Combattants | 100,00 € |
| - Association Communale Chasse | 600,00 € |
| - Cercle de l'Amitié (3 ^{ème} âge) | 300,00 € |
| - Gymnastique Volontaire | 600,00 € |
| - Parents d'Elèves RPI | 200,00 € |
| - Coopérative scolaire Petit-Palais | 150,00 € |
| - Tendons la Main | 300,00 € |
| - Donneurs de sang | 150,00 € |
| - Les petits pas du palais | 300,00 € |
| - Jeunes Sapeurs Pompiers du Libournais | 150,00 € |
| - Fête Palais Fous (Comité des Fêtes) | 1 500,00 € |
| - GRHAC Coutras | 150,00 € |
| - La Palette Palaisienne | 150,00 € |

Cette dépenses sera imputée au compte 65748.

DELIBERATION 27-2026 APPROBATION DU BUDGET UNIQUE 2026

Madame le Maire présente le budget 2026 aux membres du Conseil Municipal

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 884 142,77 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 150 637,67 €

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal adopte le budget unique 2026.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs au dépenses de personnel, le taux de fongibilité est fixé en fonctionnement à 7.5% et en investissement à 7,5 %.

POUR : 15 Voix

DELIBERATION 28-2026 REAJUSTEMENT D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT ERIGEE EN AUTORISATION DE PROGRAMME

Vu la délibération n°19-2025 du 14 avril 2025 créant une opération d'investissement érigée en autorisation de programme sur le budget 2025 concernant le projet de restauration de l'église Saint Pierre qui doit se dérouler sur plusieurs années.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet ayant pris du retard, il est nécessaire d'ajuster les crédits votés en 2025 au niveau du réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Précise que cette opération, d'une durée de 4 ans et d'un montant estimatif de 231 000 € est érigée en Autorisation de Programme (AP) et déclinée en Crédits de Paiement (CP) tel que suivant :

Opération n° 1001	Montant 231 000 €
2025	0
2026	70 000 €
2027	130 000 €
2028	31 000 €

DELIBERATION 29-2026 MODIFICATION DES DELEGUES AU SIAEPAVID

Annule et remplace la délibération n°18-2026.

A la suite des dernières élections municipales, il appartient au nouveau conseil municipal de désigner conformément aux articles 5211-6 et 5211-7 du code général des collectivités territoriales 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne.

Le Conseil Municipal,
Elit **Madame RAICHINI Patricia** comme déléguée titulaire
Elit **Monsieur BORDAS Christian** comme délégué suppléant

DELIBERATION 30-2026 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal propose des commissaires concernant la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de PETIT PALAIS ET CORNEMPS.

Commissaires Titulaires : CLION Gilles, COUTANT Alain, DUMON Alain, PIQUAUD Michèle, ANTONIEL Philippe, VEYSSIERE Fabienne, BIROLLEAU Jean-Paul, AUDOUIN Anne, HIRONDE Jean-Luc, CHARDAC Jasmine, AUBISSE Lionel, TILLARD Jean-Pierre

Commissaires Suppléants : REVIDON-AUDRY Patrice, BROUDICHOUX Serge, DUMON Danièle, BESSARD Michel, HUCHET Pierrette, REYGADE Aline, BOUTIN Jean-François, BORDAS Christian, MURAT Gérard, BORDELAIS Gérald, LAFAYSSSE Daniel, DIERAS Bernard

DELIBERATION 31-2026 PARTICIPATION FINANCIERE A LA MUTUALISATION DE FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que plusieurs communes de Gironde et un établissement public de coopération intercommunale se sont regroupés au sein d'un collectif afin de conduire des démarches administratives, juridique et de communication relatives à l'organisation du service public de collecte des déchets ménagers,

Considérant que la commune de Saint-Vivien-de-Blaye a assuré le portage administratif et financier de dépenses engagées dans l'intérêt commun des collectivités membres de ce collectif,

Considérant la nécessité de procéder à une mutualisation équitable de ces frais entre les collectivités concernées,

Considérant la convention de participation financière proposée, jointe en annexe, fixant les modalités de remboursement à la commune coordinatrice,

Considérant que le montant total des dépenses mutualisées s'élève à 10 048.11 € et que la participation forfaitaire de chaque collectivité est fixée à 186.08 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

D'approuver la convention de participation financière entre collectivités territoriales relatives à la mutualisation des frais engagés dans le cadre de l'action collective intercommunale.

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Article 3

D'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 186.08 €.

Article 4

De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal et d'autoriser le paiement du titre de recettes qui sera émis par la commune de Saint-Vivien-de-Blaye.

Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15 Voix

DELIBERATION 32-2026 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND D' AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire présente l'estimation concernant les travaux de parking zones de stationnement du stade municipal
Montant des travaux HT **24 180,00 €**

Après discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

De réaliser les travaux concernant la zone de stationnement du parking du stade municipal.

Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du département au titre du Fond d'Aide à la Voirie Communale.

Plan de Financement :

Travaux HT	24 180,00 €
TVA 20%	4 997,80 €
Travaux TTC	29 016,00 €
Subvention FAVC 40% Plafond 20 000 € et coefficient solidarité 1,05	8 400,00 €
Autofinancement	20 616,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

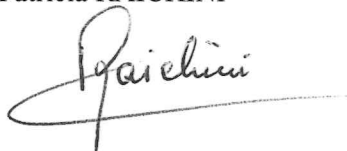
La cérémonie aura lieu le 8 mai 2026 à 10 H 45 aux monuments aux morts.

Mme LONGCAMP demande si un document pourrait être distribuer concernant la lutte contre les moustiques tigres.

Mr BROUDICHOX informe les conseillers que M. MOULINIER Gérard est président du SIVU Chenil du Libournais.

Séance levée à 21 H 00

Le Maire,
Patricia RAICHINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raichini', with a long horizontal flourish extending to the right.

Le secrétaire de séance
Jean-François BOUTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boutin', with a long horizontal flourish extending to the right.